

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 21 août 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, trésorière

CE-2013-1038-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-1039-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-1040-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 AOÛT 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 14 août 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2013-1041-REC PROJET DE RÈGLEMENT #582 / ACQUISITION DE TERRAINS / PROLONGEMENT DE LA TRANSTERREBONNE VERS LE SECTEUR EST (LACHENAIE)

ATTENDU la résolution numéro CE-2013-1022-REC du Comité exécutif, faisant suite à la recommandation numéro LOI-2013-06-19/01 de la Commission des sports, loisirs et culture, acceptant le dépôt du rapport final de l'étude de faisabilité du Groupe BC2 sur le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Est (Lachenaie), dans l'axe du chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE le coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale a été mandaté pour donner suite aux recommandations contenues dans le rapport et à coordonner l'ensemble des interventions municipales d'ici le lancement d'un appel d'offres public sur la réalisation de plans et devis pour la construction;

ATTENDU les conclusions du rapport final du Groupe BC2 sur l'étude de faisabilité pour le prolongement de la TransTerrebonne vers l'Est, dans l'axe du chemin Saint-Charles, dont copie est jointe à la présente;

ATTENDU QUE les prochaines étapes pour la réalisation du projet portent principalement sur la réalisation d'ententes avec les compagnies d'utilité publique afin de procéder au déplacement des infrastructures aériennes leur appartenant et la négociation des ententes pour les expropriations des différentes propriétés affectées par l'élargissement de la chaussée;

ATTENDU QUE pour procéder à la réalisation de travaux, la Ville doit préalablement s'assurer que l'emprise soit sécurisée et libérée des obstacles les plus contraignants et que des ententes soient conclues avec les propriétaires des terrains visés;

ATTENDU QU'en vertu des conclusions de l'étude de faisabilité, l'estimation budgétaire du projet de prolongement de la TransTerrebonne vers l'est est évaluée à 4 880 653,53\$ (avant les taxes et les frais de financement) et se détaille comme suit:

➤ Préparation du site et démolition:	96 116,00\$
➤ Construction:	3 261 137,53\$
➤ Infrastructures à relocaliser:	1 207 500,00\$
➤ Plantations:	140 900,00\$
➤ Acquisitions de terrains:	<u>175 000,00\$</u>
Sous-total :	4 880 653,53\$

ATTENDU QU'en ajoutant le calcul des frais de règlement, dont copie est jointe à la présente, le règlement d'emprunt s'élève à 6 806 700\$;

ATTENDU l'estimation de la taxation préparée par la Direction de l'administration et finances, dont copie est jointe à la présente;

ATTENDU le projet d'échéancier suivant:

	Délai	Date
Règlement d'emprunt	3 mois	Comité exécutif du 21 août 2013 Conseil municipal du 9 septembre 2013 Approbation MAMROT, 9 décembre 2013
Déplacement d'utilité publique	6 à 12 mois	De septembre 2013 à septembre 2014
Expropriation	6 à 12 mois	De septembre 2013 à septembre 2014

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur est ainsi que pour les acquisitions de terrains;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'adoption d'un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de prolongement de la TransTerrebonne ainsi que pour les acquisitions de terrains;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'adoption d'un règlement (582) décrétant un emprunt au montant de 6 806 700\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt-cinq (25) ans pour l'acquisition de terrains et prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur est (Lachenaie), dans l'axe du chemin Saint-Charles.

QUE le Service du développement économique soit mandaté à entreprendre les négociations pour l'acquisition des terrains nécessaires auprès des différents propriétaires affectés par le projet;

QUE la Direction du génie et projets spéciaux soit mandatée à négocier des ententes avec les compagnies d'utilité publique afin de procéder au déplacement des infrastructures aériennes leur appartenant sur le tracé retenu et à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels, la confection des plans et devis et la surveillance du chantier dans le cadre des travaux de construction.

CE-2013-1042-DEC LETTRE / MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC / OPÉRATIONS RELIÉES À LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LE VIRUS DU NIL OCCIDENTAL

ATTENDU la lettre datée du 1^{er} août 2013 par Mme Danielle Auger, M.D., M.Sc, du ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec adressée à M. Denis Levesque, directeur général de la ville de Terrebonne, relativement aux opérations concernant la lutte contre le virus du Nil occidental, de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la lettre indique que des interventions, comprenant de l'épandage par voie aérienne dans un site isolé situé en bordure de l'autoroute 640, seront faites et que, selon la présence de larves de moustiques vecteurs du virus du Nil occidental, des opérations supplémentaires pourront être répétées sur une base hebdomadaire par G.D.G. Aviation inc.;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre de Mme Danielle Auger, M.D., M.Sc, du ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec adressée à M. Denis Levesque, directeur général de la ville de Terrebonne, relativement aux opérations concernant la lutte contre le virus du Nil occidental concernant des opérations d'épandage de larvicide en bordure de l'autoroute 640.

CE-2013-1043-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / 200 000\$

ATTENDU QU'un montant de 360 000\$ a été crédité au poste budgétaire 140-412 du budget de la Direction du greffe et affaires juridiques pour l'année 2013 afin de payer les honoraires professionnels des procureurs, des arpenteurs-géomètres, des évaluateurs, des notaires, etc ;

ATTENDU QU'en date de ce jour, la totalité des fonds prévus a été dépensée et qu'en conséquence, un transfert budgétaire du poste de « réserve pour imprévus » à « honoraires professionnels » au montant de deux cent mille dollars (200 000\$) s'impose afin d'acquitter les notes d'honoraires;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 200 000\$ du poste « réserve pour imprévus » (1-02-130-00-999) au poste « honoraires professionnels » (1-02-140-00-412) pour une somme de 200 000\$ le tout selon le certificat de disponibilité de crédits portant le numéro 2013-0337 émis par la trésorière et joint à la présente résolution.

CE-2013-1044-DEC ADOPTION DE LA LISTE / COMPTES A PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 602 545,35\$ préparée le 13 août 2013.

CE-2013-1045-REC AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT / RÈGLEMENT #111 ET SUIVANTS

ATTENDU QUE suite au dépôt du rapport financier 2012 à l'assemblée ordinaire du Conseil municipal le 12 août 2013 et démontrant un surplus dégagé de 10 141 790\$ il serait souhaitable que le fonds de roulement soit augmenté d'un

montant de 1 500 000\$ à même l'excédent de « fonctionnement non affecté », et ce, pour le porter à un montant de 7 500 000\$ permettant le financement du renouvellement de la flotte de machinerie et véhicules ;

ATTENDU QUE ce virement doit faire l'objet d'un règlement du Conseil municipal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière à la Direction de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'adoption d'un règlement amendant le règlement #111 afin d'augmenter le fonds de roulement de la Ville d'un montant de 1 500 000\$ à même l'excédent de « fonctionnement non affecté » pour le porter à un montant de 7 500 000\$.

CE-2013-1046-REC RÉSERVES À MÊME LES SURPLUS LIBRES

ATTENDU le dépôt du rapport financier 2012 de la Ville, le 12 août 2013 dégageant un surplus de 10 141 790\$;

ATTENDU QU'il serait souhaitable que des virements soient effectués de l'excédent de fonctionnement non affecté vers des excédents de fonctionnement affectés ;

ATTENDU QUE ces virements doivent faire l'objet d'une résolution du Conseil municipal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière à la Direction de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal d'autoriser le trésorier à effectuer le virement des sommes suivantes:

Réserve pour développement économique	53 925\$
Réserve auto assurance	178 630\$
Réserve additionnelle divers projets	372 413\$
Réserve taxe infrastructures	1 238 181\$
Réserve fonds de l'arbre	460 300\$
Réserve contrôle de l'érosion	357 000\$
Réserve règlement 149	2 054\$
Réserve règlement 180	1 650\$
Réserve règlement 314	3 388\$
Réserve fonds de pension	1 000 000\$
Rénovation d'édifices	200 000\$
Réserve travaux hygiène du milieu	200 000\$
Réserve élections	250 000\$
Réserve déneigement	500 000\$
Réserve essence et sel de déglçage	300 000\$
Réserve budget de recherche	113 900\$
Réserve inventaire patrimonial	100 000\$
Budget exercice suivant (2013)	1 000 000\$
Réserve ressources humaines	511 200\$
Réserve transport en commun	307 600\$
Réserve dépenses imprévisibles	200 000\$

Le tout pour un montant de : 7 350 241\$

CE-2013-1047-REC DEMANDE DE L'ÉVALUATEUR EXTERNE / REPORT LA DATE DE DÉPÔT DU PROCHAIN RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION / DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2013

ATTENDU QUE le prochain rôle triennal d'évaluation couvrira la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 70 de la *Loi sur la Fiscalité municipale* (LFM), l'évaluateur signe le rôle, au plus tard le 15 septembre qui précède le premier des exercices pour lesquels il est fait, soit en l'occurrence le 15 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRE) peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu'il fixe et qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant ;

ATTENDU QU'en date du 8 août 2013, l'évaluateur de la firme Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés Inc a adressé une demande écrite à l'effet de reporter le dépôt du 15 septembre au 15 octobre 2013 ;

ATTENDU QUE la demande mentionne comme motifs qu'un report permettrait de compléter la saisie de toutes les fiches du maintien d'inventaire soit près de 4 000 dossiers, ainsi que de traiter la mise à jour de la Phase I du projet Urbanova comprenant une subdivision de près de 350 lots ;

ATTENDU QUE les motifs invoqués à sa demande sont valables et dans l'intérêt de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le report n'aurait aucune incidence sur la préparation du budget 2014;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal de reporter la date du dépôt du rôle triennal 2014-2016 du 15 septembre au 15 octobre 2013;

QU'une copie de la résolution du Conseil soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2013-1048-REC CONTRAT / ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU QUE le 1^{er} mai dernier, la résolution CE-2013-535-DEC du Comité exécutif autorisait la Direction des ressources humaines à procéder à un appel d'offres public pour l'octroi du contrat du régime d'assurance collective (SA13-4001) ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été publié le 19 juin 2013 et les soumissions ont été ouvertes le 16 juillet dernier ;

ATTENDU QUE la firme Optimum Actuaire et Conseillers inc. qui agit à titre de conseiller en assurance collective, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et a déposé son rapport suite au processus d'appel d'offres ;

ATTENDU l'analyse, tel que mentionné dans l'appel d'offres, a été basée sur une projection de coûts sur une période de cinq (5) ans ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues dont trois (3) ont été rejetées pour cause de non-conformité. Parmi les trois (3) soumissions conformes, la firme Optimum Actuaire et Conseillers inc. recommande d'octroyer le contrat à la firme SSQ Groupe financier, celle-ci ayant présentée la plus basse soumission conforme.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal d'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme à savoir, la soumission de la firme SSQ Groupe financier pour une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} octobre 2013, le tout suivant les conditions mentionnées au rapport de la firme Optimum Actuaire en date du 15 août 2013.

CE-2013-1049-DEC 4^e JOURNEE – FAMILIALE DES POMPIERS DE TERREBONNE

ATTENDU QUE la Direction des incendies désire organiser la quatrième édition de la journée familiale des pompiers ;

ATTENDU QUE l'activité se déroulera le samedi, 14 septembre prochain de 9 h 00 à 16 h 00 à la caserne numéro un située au 4900, côte de Terrebonne, dans le parc adjacent à la caserne ainsi que dans la partie sud du stationnement incitatif ;

ATTENDU QUE la Direction des incendies a déjà reçu l'autorisation d'utilisation du stationnement par l'AMT ;

ATTENDU QUE le programme de cette journée sera : kiosque de prévention, visite de la caserne, visite des camions, maquillage pour les enfants, jeux gonflables, simulations de désincarcération, tours de camions, tours de nacelle aérienne ainsi que la tenue de la conférence de presse présentant l'édition 2013 de la Semaine nationale de la prévention incendie ;

ATTENDU QUE l'activité est prévue au budget d'opération et une prévision de dépenses de 2 500 \$ est prévue pour cette année ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur des incendies, que le Comité exécutif autorise la Direction des incendies à tenir les activités conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et décrète ce qui suit :

- 1. Produits comestibles**
Le service et la vente de produits comestibles sur les lieux d'activités sont autorisés, et ce, dans des contenants de plastique recyclable.
- 2. Musique et animation familiale**
La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée de 9h à 16h.
- 3. Affichage**
La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site d'activité est permise. Celles-ci doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

CE-2013-1050-DEC SOUMISSION / FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ / COLS BLEUS / SA13-9060

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture d'équipements de sécurité pour les cols bleus (SA13-9060);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 mai 2013 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 juin dernier, à savoir :

OG sécurité	21 515,17\$ t.t.c. (non-conforme)
Équipement de sécurité universel inc.	21 590,93\$ t.t.c.
Centre du Travailleur FH	23 849,49\$ t.t.c.
Marc-André Rioux (Linde Ccanada Itée)	23 989,68\$ t.t.c.
Lumen - division de Sonepar Canada inc.	25 217,20\$ t.t.c.
Travex équipement de sécurité inc.	25 533,24\$ t.t.c.
Les entreprises Cappco inc.	25 993,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le soumissionnaire OG Sécurité a soumissionné des gants en équivalence qui se sont avérés non conformes. Tel qu'inscrit au cahier des charges spécifiques à l'article 4.5;

ATTENDU QUE la Ville se réserve le droit d'accepter ou non les équivalents offerts. Dans le cas présent la Ville a rejeté l'offre de ce soumissionnaire ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 19 août 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bonin, chef de service – administration et contrôle budgétaire, Direction de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit **ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC**, pour un montant total de 18 778,80\$ plus les taxes applicables pour une durée d'un (1) an avec option de renouvellement de deux (2) ans.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0338 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1051-REC PROJET DE RÈGLEMENT #580 / ACQUISITION DE TERRAIN / CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE / PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBANOVA – AVENUE PIERRE-DANSEREAU ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un terrain pour le centre communautaire et bibliothèque pour le projet de développement Urbanova sur l'avenue Pierre-Dansereau ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif autorisait en vertu de sa résolution numéro CE-2013-911-REC l'acquisition du lot projet pour des fins publiques (Centre communautaire et bibliothèque - Avenue Pierre-Dansereau) ;

ATTENDU QUE les coûts d'acquisition seront imputés à un règlement d'emprunt à être adopté ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef de service Développement économique, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'adoption d'un règlement (#580) pour l'acquisition de terrain pour un centre communautaire et une bibliothèque / projet de développement Urbanova - Avenue Pierre-Dansereau, décrétant un emprunt au montant de 2 268 700\$, dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans.

CE-2013-1052-DEC TOURNAGE DE SKETCHS / LES APPENDICES VI / PRODUCTIONS MARIE BRISSETTE II INC. / PARC PHILIPPE-VILLENEUVE (TERRAINS #2 ET #3) / 24 AOÛT 2013

ATTENDU le tournage de différents sketchs « Les Appendices VI » par les Productions Marie Brissette II inc., qui aura lieu au parc Philippe-Villeneuve (terrains #2 et #3) le samedi 24 août 2013 de 7 h 00 à 13 h 00 ;

ATTENDU les demandes de la production, notamment le stationnement des véhicules de production, l'encadrement, etc., se feront sur le site du stationnement de la bibliothèque Guérin ;

ATTENDU QU'aucun effet spécial, ni cascade de quelque nature que ce soit ne sera nécessaire pendant le tournage ;

ATTENDU QU'en aucun temps, la circulation ne sera obstruée ;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef de service Développement économique, que le Comité exécutif autorise le tournage de sketches « Les Appendices VI » par les Productions Marie Brissette II inc , qui aura lieu au parc Philippe-Villeneuve (terrains #2 et #3) le samedi 24 août 2013 de 7h à 13h ;

QUE le stationnement soit autorisé sur le stationnement du 6900, rue Guérin.

QUE des frais de 50\$ soient facturés au requérant ainsi que tout frais relié directement ou indirectement à ce tournage.

QUE le service du Développement économique informe, par courriel, les Directions du génie et projet spéciaux, de l'entretien du territoire, du loisir et vie communautaire, de la police, des incendies et le Service des communications.

QUE la production distribue à l'ensemble des citoyens concernés un avis explicatif précisant la nature du tournage, les dates et heures ainsi que le nom et téléphone d'une personne ressource.

QUE la production mentionne la Ville de Terrebonne dans le générique des sketches.

**CE-2013-1053-DEC SUBVENTION / BRANCHEMENT GAZ
MÉTROPOLITAIN / LA MAISON DES AÎNÉS DE
TERREBONNE**

ATTENDU QUE la subvention prévue au budget 2013 pour l'organisme La Maison des Aînés de Terrebonne s'élève à 148 850\$ et qu'à ce jour, nous avons versé un montant de 6 100\$ (résolution 050-01-2013).

ATTENDU QUE l'organisme nécessite le versement d'un montant supplémentaire afin de payer un dépôt à la compagnie Gaz Metro. Le montant du dépôt exigé est de 6 215\$. Ce montant sera conservé par la compagnie durant trois ans. Ce montant est nécessaire afin que le branchement puisse être effectué ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-François Lévesque, chef de service, service soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le versement de la subvention.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0344 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-1054-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
REPLACEMENT DES FÛTS ET CERTAINS AUTRES
TRAVAUX ÉLECTRIQUES À L'ÎLE-DES-MOULINS**

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté la firme Plania Inc. pour la confection des plans et devis concernant le remplacement des fûts et certains autres travaux électriques à l'Île-des-Moulins via la résolution CE-2013-337-DEC dans le cadre du programme des parcs pour l'année 2013 (Règlement 564) ;

ATTENDU QUE l'ensemble des plans et devis est terminé, il y a donc lieu de faire paraître, dans un journal local et sur le système électronique d'appel d'offres SE@O, un appel d'offres public pour le remplacement des fûts et certains autres travaux électriques à l'Île-des-Moulins.

ATTENDU QUE l'estimé du coût des travaux est de 466 929,00 \$ plus les taxes de vente applicables.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et de la vie communautaire et la Direction de l'administration et des finances à faire paraître, dans un journal local et sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O), un appel d'offres public pour le remplacement des fûts et certains autres travaux électriques à l'Ile-des-Moulins.

**CE-2013-1055-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHATS DE PÉRIODIQUES 2014 / QUATRE
BIBLIOTHÈQUES**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites au cours des dernières années concernant l'achat de périodiques;

ATTENDU QUE le budget d'achats de périodiques excède le montant de 25 000 \$ par année ;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts d'achats des périodiques est de 38 000,00 \$ pour l'année ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour des services d'achats de périodiques 2014 pour les quatre bibliothèques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et de la vie communautaire et la Direction de l'administration et des finances à faire paraître, dans un journal local et sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O), un appel d'offres public pour l'achat de périodiques 2014 pour les quatre bibliothèques.

**CE-2013-1056-DEC RÉSERVATION DE PARC / TOURNOI DE BALLE-
MOLLE / LIGUE DE BALLE-MOLLE LA SEIGNEURIE
DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE la ligue de balle-molle La Seigneurie de Terrebonne désire organiser pour une deuxième année consécutive un tournoi de balle-molle qui aura lieu au parc Charles-Bruneau les 30 août de 18h30 à 23h, 31 août de 8h à 23h et le 1^{er} septembre de 8h à 16h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-François Lévesque, chef de service, service soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de l'activité et décrète ce qui suit:

1. **Musique**
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur les sites pour la durée de l'activité.
2. **Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'activité identifiés ci-dessus.
3. **Banderoles**
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées des la fin de l'événement.
4. **Boissons alcoolisées et produits comestibles**
La vente ou le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées ou

de produits comestibles sur les sites. Toute autre personne ne peut pénétrer dans les parcs avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

QUE le comité organisateur se procure un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. De plus, le responsable devra remettre à la Direction du loisir et de la vie communautaire dans les cinq (5) jours précédant l'événement une copie du permis émis par la Régie.

QUE la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2013-1057-DEC RÉSERVATION DE PARC / JOUTE DE BALLE-MOLLE
/ ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR LA PLAINE**

ATTENDU QUE l'Association du baseball mineur de La Plaine désire organiser une joute de balle molle opposant des personnalités de la région et les 4 Chevaliers O'keefe. Cette activité de financement aura lieu sur le terrain# 1 du parc Philippe Villeneuve le 6 septembre 2013 de 16h à 23h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-François Lévesque, chef de service, service soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de l'activité et décrète ce qui suit:

1. **Musique**
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur les sites pour la durée de l'activité.
2. **Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'activité identifiés ci-dessus.
3. **Banderoles**
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
4. **Boissons alcoolisées et produits comestibles**
La vente ou le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées ou de produits comestibles sur les sites, toute autre personne ne peut pénétrer dans les parcs avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur doit se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. De plus, le responsable devra remettre à la Direction du loisir et de la vie communautaire dans les cinq (5) jours précédant l'événement une copie du permis émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2013-1058-DEC FÊTE ET SOUPER CHAMPÊTRE « TORTUGA » / LA
GARDE DU LYS**

ATTENDU QUE l'organisme La Garde du Lys désire organiser une fête champêtre au parc de La Rivière le samedi 21 septembre 2013 de 9h à 23h30 ;

ATTENDU QU'il y aura un service de repas style méchoui, des animations diverses, un cracheur de feu, de la musique et un spectacle du groupe La Ferraille ;

ATTENDU QUE l'activité aura lieu même en cas de pluie et le comité organisateur estime la participation à 150 personnes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-François Lévesque, chef de service, service soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de l'activité et décrète ce qui suit:

1. **Musique**
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans le parc pour la tenue de cet événement.
2. **Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux a bards du site d'activité identifiée ci-dessus.
3. **Banderoles**
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
4. **Produits comestibles et boissons alcoolisées**
La vente ou le service de produits comestibles et de boissons alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées dans le parc; toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et de la vie communautaire, dans les cinq jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.
5. **Branchement électrique**
Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur et de la présente résolution.

CE-2013-1059-DEC LANCEMENT / PROGRAMMATION SCÈNE 1425 DE TERREBONNE / SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TERREBONNE

ATTENDU QUE la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) présentera le vendredi 13 septembre 2013, un spectacle extérieur sur le site de l'Île-des-Moulins qui se veut en fait le lancement de la programmation de la Scène 1425 - Terrebonne.

ATTENDU QUE la première partie se déroulera à l'extérieur de 19 h 30 à 20 h 45 et par la suite, la fin du spectacle prévue de 21 h 00 à 22 h 00 se fera à l'intérieur du Moulin neuf, à la salle le Moulinet.

ATTENDU QUE le montage et les tests de son seront effectués le 13 septembre de 13 h 00 à 18 h 00.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-François Lévesque, chef de service, service soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de l'activité et décrète ce qui suit:

1. **Produits comestibles et boissons alcoolisées**
La vente de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'île-des-Moulins, est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra acheminer à la Direction du loisir et de la vie communautaire dans les cinq (5) jours précédant l'événement une copie du permis émis par la Régie.
2. **Musique et animation**
La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.
3. **Affichage**
La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site d'activité est permise. Celles-ci doivent être enlevées dès la fin des activités.
4. **Tarification d'accès**
L'accès au site d'exposition sera de 11,50 \$ par personne.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2013-1060-DEC EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES / SOCIÉTÉ
DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE
TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) organisera l'Exposition des voitures anciennes sur le site de l'Île-des-Moulins le 8 septembre 2013, de 8h à 18h. L'événement aura lieu beau temps, mauvais temps. Plus de 300 voitures seront exposées sur le site, des années 1910 aux années 1990.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-François Lévesque, chef de service, service soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de l'activité et décrète ce qui suit:

1. **Produits comestibles et boissons alcoolisées**
La vente de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'île-des-Moulins est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra acheminer à la Direction du loisir et de la vie communautaire dans les cinq (5) jours précédant l'événement une copie du permis d'alcool émis par la Régie.
2. **Musique et animation familiale**
La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.
3. **Affichage**
La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site, et en périphérie du lieu de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.
4. **Branchement électrique**
Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus.

5. **Stationnement et fermeture de rue**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activités ci-dessus. Un poste de contrôle est demandé pour le boulevard des Braves, entre les rues Saint-Louis et Saint-François-Xavier, le 8 septembre 2013, de 9h00 à 12h00 pour faciliter l'arrivée des voitures.

6. **Tarification d'accès**

L'accès au site d'exposition sera de 5 \$ par personne (à l'exception des enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte).

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2013-1061-DEC ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE / BUREAU DE LA DÉPUTÉE CHARMAINE BORG

ATTENDU QUE le bureau de la députée Charmaine Borg désire organiser une épiluchette de blé d'Inde au parc de La Rivière le dimanche 25 août 2013 de 11 h 00 à 15 h 00. L'activité aura lieu même en cas de pluie et les organisateurs estiment la participation à 300 personnes.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-François Lévesque, chef de service, service soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de l'activité et décrète ce qui suit:

1. **Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans le parc pour la tenue de cet événement.

2. **Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3. **Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées des la fin de l'événement.

4. **Produits comestibles et boissons alcoolisées**

La vente ou le service de produits comestibles et de boissons alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées dans le parc; toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et de la vie communautaire, dans les cinq jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

5. **Branchement électrique**

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur et de la présente résolution.

CE-2013-1062-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 H 30.

Président

Secrétaire